

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

**Vous ne trouverez votre personnalité que dans la mesure où vous vous dépenserez pour les autres.**

Geneviève Hennet de Goulet.

## Le bon Syndiqué est en vacances

Pas ou peu de réunions ces mois-ci ; ce sont les vacances, que les syndiqués prennent à tour de rôle, en se les souhaitant bonnes. Mais voulez-vous qu'elles soient meilleures l'année prochaine : soyez un bon syndiqué.

D'abord, vous aurez la joie du devoir accompli. Puis, peut-être aurez-vous amélioré quelque peu votre situation.

Si vous avez suivi assidument les réunions de votre groupe professionnel, vous en aurez retenu quelque chose d'utile.

Quelque camarade, à qui vous disiez où vous en étiez dans votre place, vous aura donné un bon conseil pour le placement.

Ou bien, vous aurez suivi quelque cours professionnel (il n'est jamais trop tard) qui en vous donnant une compétence plus grande, et avec la compétence l'assurance indispensable, vous aura élevé de quelques degrés.

En allant à la Commission d'études, vous aurez aidé au vote d'une bonne loi sociale.

En payant régulièrement votre cotisation, en utilisant les services coopératifs, vous aurez augmenté la puissance du Syndicat, qui travaille pour l'amélioration générale de la profession tout entière.

Par le syndicat, vous travaillez pour vous en travaillant pour tous.

Bonnes vacances et meilleures l'année prochaine.

Soyez un bon syndiqué.

## Echos du Congrès

Au lendemain du Congrès Confédéral qui, cette année, plus particulièrement, a été un Congrès de travail et de réalisation, il m'a paru intéressant pour tous de reproduire un article un peu modifié, paru dans le *Cheminet de France*, ayant pour titre « Idéalisme et Syndicat », en l'appliquant aux travailleurs de toutes les professions.

Que d'enseignements précieux nous apportent chaque année nos Congrès ! Au cours des courtes séances d'étude et de travail, c'est une revue de toutes les revendications qui intéressent les travailleurs, depuis les plus humbles désirs particuliers à telle catégorie d'employés ou d'ouvriers, jusqu'aux revendications générales inspirées de hautes idées de justice et tendant à rendre au travail son éminente dignité parfois méconnue.

Des camarades venus de tous les points de la France sont là, réunis pour quelques heures. Ils vont parler, exprimant non des idées personnelles, mais, dans un langage suggestif, les aspirations contenues de la grande foule des travailleurs.

Qu'il est émouvant de les écouter ! Que n'êtes-vous là, Messieurs les éminents sociologues, dont certains par des systèmes variés prétendent ordonner la Société et

faire notre bonheur. Et vous, Messieurs les grands patrons, Messieurs les Directeurs, combien ce contact direct, dans une atmosphère de liberté, avec vos subordonnés les plus humbles, délivré de la gêne qu'impose l'autorité, vous serait profitable.

A l'atelier, comme au bureau, vous ne voyez que des unités salariées, accomplissant une tâche déterminée pour un prix que vous avez fixé. La façon dont cette tâche est exécutée, la souplesse au commandement, l'assiduité qui y est apportée sont pour les dirigeants les seules manifestations de la personnalité de leurs employés ou ouvriers qui importent. Des encouragements à la natalité, des œuvres philanthropiques sont des reconnaissances lointaines de la personnalité humaine du travailleur.

En réalité, celui-ci est un inconnu, sinon pour son camarade lui-même. Parfois, en périodes de crise, lorsqu'une souffrance trop aiguë, des difficultés trop sévères déchainent certaines impatiences, certaines colères, alors force est de s'apercevoir que le travailleur est un homme, qu'il a une âme et un corps qui exigent le respect.

Une fois la crise passée, le silence retombe pesant, à l'abri duquel les esprits s'agitent, les intelligences travaillent, les désirs se forment, les volontés se tendent.

Les revendications présentées par les Syndicats ne sont pas, comme on affecte de le croire en hauts lieux, des exagérations de quelques esprits surchauffés, mais en réalité l'émanation des plus profondes et plus nobles aspirations du cœur humain. Il appartient aux dirigeants syndicaux de concrétiser ces impondérables, d'ordonner les matériaux qui leur sont fournis. Ils y réussissent avec plus ou moins de bonheur.

Ce n'est pas l'envie, ce n'est pas la haine qui se trouve à la base de l'action syndicale, c'est le désir de la justice et le besoin d'harmonie dans les relations entre les divers éléments qui composent la Société.

Que ce désir et ce besoin constamment contrariés puissent engendrer en certaines âmes de mauvais sentiments, inciter certains à prendre des attitudes de révolte, cela n'est que trop vrai. Mais encore une fois, il ne s'agit en l'espèce, que d'un sentiment et d'un idéal très naturels et bons en soi, malheureusement dévoyés, faute de connaissance du véritable sens de la vie, faute aussi du sentiment modérateur de la charité chrétienne.

Il n'en reste pas moins que ce besoin d'équilibre, d'élévation matérielle et morale qu'éprouvent les travailleurs, doit trouver sa satisfaction et cela n'est possible que par la canalisation de tous les désirs, de toutes les volontés éparses vers le creuset du syndicat d'où sortira, non pas l'or pur, mais l'alliage, d'autant plus précieux que la qualité des éléments qui entreront dans sa composition sera plus pure.

Mais à ce creuset, il faut une forme, à ce syndicat il faut une doctrine, une philosophie qui lui permette de dégager le sens de toutes ses aspirations confuses, de les examiner à la lumière de la vérité et de les orienter vers le Bien.

C'est la raison d'être des syndicats chrétiens qui, on le voit, assument une bien lourde tâche, mais combien nécessaire.

Voilà ce que chaque année viennent faire dans les Congrès les délégués des

Syndicats de toute la France qui, malgré que n'ayant pas le même accent, fraternisent et s'entendent pour l'étude et la défense des intérêts professionnels de tous les travailleurs d'un même pays.

Aussi, avec tous les dirigeants de Syndicats, je souhaite que tous ceux qui partagent nos idées, apprécient la valeur de cette tâche, s'y consacrent généreusement, sans découragement ni faiblesse.

G. PRESSENSÉ.

## ECHO

de la

### Fête Chrétienne du Travail du 26 mai 1927

Paris, le 26 mai 1927.

La Confédération Française  
des Travailleurs Chrétiens  
à Sa Sainteté Pie XI

Très Saint-Père,

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, continuant la tradition qu'elle a établie depuis plusieurs années déjà, commémore en ce jour le 36<sup>e</sup> anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum* et célèbre en même temps la Fête chrétienne du Travail.

Il lui semble, en effet, qu'on ne saurait mieux honorer la haute dignité du travail qu'en honorant en même temps l'immortelle Encyclique dans laquelle ses droits comme ses devoirs ont été proclamés et qui est venue rappeler au monde les principes immuables sur lesquels doivent être établies les relations des employeurs et des employés, pour que l'ordre et la paix du Christ règnent dans la société régénérée.

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a tenu à donner à cette fête du Travail, qui a lieu aujourd'hui dans la plupart des villes de France, un double caractère :

Une messe solennelle, présidée dans beaucoup de villes par le pasteur du diocèse lui-même, en marque le sens profondément religieux. D'autre part, les représentants de toutes les œuvres sociales catholiques et des associations de patrons catholiques ont été invités à y participer, afin de rappeler ainsi au point de vue social, la nécessité de l'entente et de la collaboration entre les classes.

Aussi voulons-nous, pour consacrer ce double caractère, déposer aux pieds de Votre Sainteté le respectueux et filial hommage de notre profonde vénération et de notre indéfectible fidélité aux enseignements de l'Eglise, et serions-nous très reconnaissants que votre Sainteté voulût bien, une fois de plus, accorder sa paternelle bénédiction à l'œuvre que nous avons entreprise et à tous ceux qui lui apportent leur concours ou lui témoignent leur bienveillance.

Le Président,

J. ZIRNHELD.

En réponse à l'adresse qu'elle avait envoyée à S. S. Pie XI, à l'occasion de la Fête du Travail célébrée à Paris et dans de nombreuses villes de France, pour

commémorer le 36<sup>e</sup> anniversaire de la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, a reçu le télégramme suivant :

ZIRNHELD, 5, rue Cadet, Paris

Rome, 6 juin.

Paternellement sensible hommage vénération et docilité filiale Confédération travailleurs chrétiens réunis fêter 36<sup>e</sup> anniversaire *Rerum Novarum* Saint-Père remercie Président et intervenus et formant vœux que classe entière travailleurs s'inspire principes encyclique récemment aussi recommandés par Sa Sainteté au sujet dignité du travail droits et devoirs pouvoirs publics employeurs et employés envoi de cœur vous-même, intervenus et leurs familles spéciale bénédiction apostolique. — Card. GASPARRI.

## Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

### 8<sup>e</sup> Congrès National des 5 et 6 Juin 1927

Comme les années précédentes, le Congrès Confédéral annuel s'est tenu à Paris, 5, rue Cadet, les dimanche et lundi de la Pentecôte, 5 et 6 juin.

La veille, le samedi 4 juin, plusieurs Fédérations tenaient leurs assises au même lieu.

Egalement le samedi 4 juin, après-midi, avait lieu, rue Cadet, une réunion de fonctionnaires relevant des différents ministères, pour l'étude de la création d'une Fédération catholique des fonctionnaires.

DIMANCHE 5 JUIN

Etaient présents au Congrès Confédéral, 14 délégués appartenant aux Syndicats de l'Union Régionale de l'Ouest (Nantes, Saint-Nazaire, Indret, Angers, Poitiers, Châtelleraud), toutes les autres villes de l'U. R. s'étaient fait représenter par pouvoirs.

Après l'appel des organisations et vérifications des pouvoirs, le rapport moral 1926-27 a été présenté par M. J. Zirnheld, président de la C. F. T. C.

Après avoir donné le compte rendu des travaux confédéraux depuis le dernier Congrès, sur lequel nous ne reviendrons pas ayant été adressé à chaque organisation confédérée, M. J. Zirnheld fait ressortir le progrès sensible des effectifs cotisants et l'accroissement du nombre des Syndicats affiliés, qui sont actuellement plus de 800, y compris ceux d'Alsace et de Lorraine.

Le rapporteur a souligné l'œuvre de formation technique et sociale qui caractérise les Syndicats chrétiens, il a rappelé leur activité professionnelle récente, notamment pour la défense des salaires et au cours de la crise de chômage.

Il a conclu par un appel chaleureusement applaudi, à l'organisation, à la discipline et au dévouement, de manière à permettre une vigoureuse extension du

VISITEZ à NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

mouvement sur le terrain de la liberté syndicale.

Les rapports financier et de la Caisse de Défense professionnelle donnés par Maugars, trésorier, firent ressortir une situation bien améliorée et encourageante pour l'avenir.

La cotisation confédérale pour 1928 est fixée pour les syndiqués masculins à 2 fr. 50 et 2 francs pour les syndiquées féminines.

Au cours du déjeuner qui suivit, le président J. Zirnheld annonça que le prix Brellaz, pour 1927, était attribué à Mlle Cotin, présidente de l'Union fédérale des Syndicats de l'Isère depuis plus de 20 ans.

A la séance de l'après-midi, présidée par M. Thiele, de Strasbourg, le Congrès a entendu les rapports de M. Huleux, vice-président du bureau confédéral sur « la Jeunesse syndicaliste », et de M. Broutin, secrétaire général des Syndicats libres du Nord, sur « les Caisses de chômage ».

A la suite de chacun de ces rapports, des vœux ont été présentés et votés, nous les donnons à la suite de ce compte rendu.

#### LUNDI 6 JUIN

Tout d'abord la journée est commencée par l'assistance à la sainte messe, à l'intention des défunts de la C.F.T.C., dite par le R. P. Roche de l'« Action Populaire ».

Rentrés à la rue Cadet, au cours de la première réunion, nous entendons un rapport très documenté de M. Henri Mecn, secrétaire général de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, sur les « Accidents du Travail ».

Le Congrès, après le vote d'un vœu, reproduit plus loin, a insisté sur l'urgence qu'il y aurait à relever le taux de la limite maxima du gain annuel et les taux des allocations supplémentaires à verser aux titulaires de rente en cours, sur la base de la proposition de loi Bilger. Il s'est aussi prononcé pour l'extension de la liste des maladies professionnelles tombant sous le coup de la loi.

M. Ed. Leriche, secrétaire de la Société de Secours Mutuels « La Famille », de Roubaix, a présenté une étude fort intéressante sur « L'Organisation de la mutualité dans les milieux populaires » principalement en vue de l'application des assurances sociales.

Des vœux ont été ensuite votés en prévision du débat qui doit s'ouvrir au Sénat. Un déjeuner amical réunissaient tous les Congressistes.

Dans la séance de l'après-midi, M. Marcel Danger, membre du Bureau confédéral, a traité la question du « Crédit Ouvrier ». Il a fait ressortir les possibilités pratiques d'entraide mutuelle, grâce à l'épargne populaire.

Des discussions parfois fort intéressantes suivirent ces rapports.

Enfin, pour clore ce 8<sup>e</sup> congrès de la C.F.T.C., M. Guérin, membre suppléant du Conseil national économique et délégué à la propagande de l'Union des Syndicats de Travailleurs chrétiens du Sud-Est fit une chaleureuse allocution.

Suivent les vœux émis au cours de ce 8<sup>e</sup> Congrès.

#### ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Congrès de la C.F.T.C. constate avec satisfaction que le rapport soumis actuellement aux délibérations de la Chambre des Députés, et concernant la réforme de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail donne gain de cause, dans une large mesure, aux revendications formulées, à cet égard, par les syndicats chrétiens ;

Il émet le vœu pressant que le Parle-

ment vote aussitôt que possible cette réforme attendue impatiemment par l'ensemble des travailleurs de notre pays ;

Le Congrès insiste en outre sur la nécessité de relever immédiatement, à titre provisoire, le taux de la limite maxima du gain annuel et les taux des allocations supplémentaires à verser aux titulaires de rentes en cours, sur la base de la proposition de loi Bilger. Il se prononce pour l'extension de la liste des maladies professionnelles tombant sous le coup de la loi.

#### ASSURANCES SOCIALES

La C.F.T.C., profondément attachée à l'établissement d'un système complet et moderne d'assurances sociales, émet le vœu :

Que la loi en projet soit votée dans un délai aussi rapproché que possible ;

Que le texte définitif tienne compte des suggestions émises par les syndicats chrétiens ;

Que notamment soit instituée une juridiction spéciale, chargée de connaître des différends relatifs aux assurances sociales et fonctionnant avec la collaboration de délégués ouvriers et patronaux ;

Que les représentants des assurés et des employeurs aux organes d'administration et de juridiction soient élus suivant la répartition proportionnelle intégrale ;

Que lors de l'introduction du nouveau régime, il soit tenu compte, autant que possible, des droits acquis soit dans les institutions privées, soit dans les organismes officiels tels que ceux existant en Alsace et Lorraine ;

Que soient sauvegardés les intérêts légitimes des institutions d'assurances sociales fonctionnant actuellement dans les provinces recouvrées.

#### CHOMAGE

Considérant l'importance de la crise de chômage, conséquence de notre situation économique et financière ;

Y voyant le prélude du retour des chômeurs périodiques, le Congrès, sans nier l'importance des mesures prises, en demande le développement, confirme la résolution du Comité national des 8 et 9 janvier 1927.

1<sup>o</sup> Préconise la généralisation des Fonds départementaux et municipaux dans tous les centres industriels de quelque importance et l'institution définitive d'un Fonds national de chômage subventionnant les caisses syndicales ;

2<sup>o</sup> Demande que les subventions publiques concernant les allocations pour le chômage partiel soient accordées à partir de douze heures d'arrêt de travail par semaine ;

3<sup>o</sup> Invite les syndicats intéressés à créer des caisses de chômage là où il n'en existe pas encore et à les faire officiellement approuver et subventionner ;

4<sup>o</sup> Invite le Bureau Confédéral, les Unions régionales et les Fédérations à poursuivre l'organisation et la coordination des caisses par région ou par profession.

#### JEUNESSE SYNDICALISTE

1<sup>o</sup> La création de groupements spéciaux de jeunes à l'intérieur des syndicats affiliés à la C.F.T.C. est vivement recommandée, dans le dessein d'atteindre le triple but suivant :

a) développer l'enthousiasme des jeunes pour la cause syndicale chrétienne ;

b) former une élite capable de faire partie des cadres futurs des syndicats ;

c) utiliser, au mieux du tempérament et des aptitudes de chacun, l'activité des jeunes.

Ces groupements doivent demeurer sous l'entière direction des conseils syndicaux et par conséquent restent soumis à la discipline confédérale ;

2<sup>o</sup> Il est tout à fait désirable qu'un programme d'éducation syndicale soit élaboré par la C.F.T.C. pour être appliqué par les syndicats à la formation des jeunes. Ce programme, dont les détails de mise en œuvre seront réglés localement, en tenant compte de toutes les circonstances particulières, devra aboutir à une parfaite uniformité de pensée quant aux raisons d'être, aux principes directeurs et aux méthodes générales d'action du syndicalisme chrétien ;

3<sup>o</sup> En raison de l'extrême diversité des conditions dans lesquelles fonctionnent, à l'intérieur des syndicats, les groupements de jeunes, et, d'autre part, de la nécessité de les maintenir dans une situation de complète dépendance vis-à-vis de la C. F. T. C., il n'y a pas lieu de viser la création d'un organisme national ou d'organismes régionaux qui les réuniraient, ni de les doter d'un statut particulier, mais seulement de préciser aux syndicats les règles générales qu'ils devront suivre dans la direction de ces groupes.

4<sup>o</sup> Des manifestations spéciales pourront être réservées aux J.S.C. sous la forme de journées, réunions, études qui leur seront propres et qui répondront aux besoins et aux possibilités du lieu, mais qui feront corps avec l'ensemble des manifestations ou études de la C.F.T.C.

5<sup>o</sup> Les syndicats confédérés sont vivement invités à prêter le concours de leur expérience aux mouvements de jeunesse ouvrière chrétienne établis sur le terrain moral et religieux et à rester avec eux en liaison étroite, afin :

a) d'amener normalement tous les jeunes travailleurs à rallier les syndicats de la C.F.T.C. dès leur entrée dans la vie professionnelle (à titre de membres aspirants s'ils ont moins de 16 ans) ;

b) de contribuer au maintien de ces groupements sur le terrain moral et religieux, le terrain proprement professionnel devant être réservé à l'action des organisations professionnelles.

#### MUTUALITE

En vue de la prochaine application des assurances sociales, le Congrès exprime les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que chaque syndicat affilié ou que chaque Union locale établisse au plus tôt sa société familiale de secours mutuels pour les cas de maladie ;

Que les Unions départementales ou régionales s'efforcent de fédérer les sociétés locales en leur offrant des services pratiques, comme les caisses de réassurance pour les grands malades.

2<sup>o</sup> Que chaque syndicat ou Union locale établisse une section de la Société de Secours Mutuels dotale « La jeunesse prévoyante » ;

3<sup>o</sup> Qu'afin d'atteindre rapidement des effectifs importants, ces mutuelles et ces sections de caisse dotale étendent leur propagande, non seulement auprès des syndiqués, mais aussi dans tous les milieux sympathisants et catholiques ;

4<sup>o</sup> Que, pour la tâche de propagande et d'administration de ces groupements, les militants syndicalistes recherchent la collaboration des secrétariats sociaux et des dirigeants des groupes de jeunesse catholique.

Dans l'ordre pratique :

1<sup>o</sup> Que pour dénombrer les forces mutualistes dont disposent les organisations syndicales, la C.F.T.C. adresse au syndicats ou aux Unions locales un questionnaire de recensement, et que ces groupements aient à cœur d'y répondre.



SMELDUR

Pose immédiate

TARIF :

Enfant... 8 » »

Dame... 9 » »

Homme... 12 50

Remise de 5% aux Membres du Syndicat

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 heures

#### CREDIT OUVRIER

Le Congrès de la C.F.T.C., après avoir entendu l'exposé du rapport sur le Crédit ouvrier, invite expressément ses militants à fonder dans leur ressort des Caisses de crédit mutuel, système Durand-Raiffeisen, adoptant les statuts types de l'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises, ou à en provoquer la fondation ; leur recommande de se tenir en relations à ce sujet avec leur Union régionale et d'apporter dans cette nouvelle tâche un sens pratique des nécessités syndicales et confédérales.

#### Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques

5, rue Cadet, Paris

#### Elections au Conseil Supérieur du Travail

C'est avec plaisir que nous avons appris et sommes heureux de faire connaître le magnifique succès pour nos candidats.

Rien ne saurait mieux l'affirmer que les chiffres ci-dessous :

1924 : MM. Tessier, 1594 voix ; Besse, 1569 ; Portalier, 1318 ; Buisson, 1319 ; Legrand, 130 ; Salomon, 144 ; Gazagnaire, 42 ; divers, 2.

1927 : MM. Tessier, 2021, voix, élu ; Besse, 1998, élu ; Portalier, 1286, Buisson, 1269 ; Legrand, 157 ; Salomon, 148 ; divers, 40.

Tous les syndiqués de l'U.R.T.C.O. sont heureux de pouvoir en cette circonstance féliciter Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., dont ils connaissent la compétence et l'inlassable dévouement.

#### REMERCIEMENTS

Chers Collègues,

Nous venons nous acquitter d'un agréable devoir : celui de vous exprimer notre gratitude pour la confiance que vous nous avez de nouveau témoignée en nous accordant, dès le premier tour de scrutin, une majorité de 750 voix sur nos concurrents immédiats.

Cette marque d'estime et de sympathie nous engagerait, s'il en était besoin, à persévérer plus résolument que jamais dans la voie que nous nous sommes tracée.

Vous avez approuvé notre programme. Vous avez pensé que les résultats déjà obtenus étaient une garantie pour l'avenir. En effet, nous n'avons pas besoin de vous redire que nous ne perdrons pas de vue vos légitimes aspirations et que nous nous emploierons à les faire triompher au plus tôt.

Sans cesser de nous préoccuper de l'intérêt général de la classe ouvrière, nous nous attacherons plus particulièrement à faire aboutir nos revendications profes-

#### Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les commandes, 6, rue de Bel-Air

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES  
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9  
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES  
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS  
POUR DAMES

sionnelles. Qu'il s'agisse du statut légal de l'employé, destiné à combler une grave lacune dans nos codes, qu'il s'agisse de la défense et de l'application des lois sociales, qu'il s'agisse enfin de l'obtention de nouveaux textes réglementaires, notre concours le plus actif est acquis par avance à tous nos camarades.

C'est avec plaisir que nous accueillerons, le cas échéant, les suggestions et avis des organisations syndicales d'employés, sûrs que cette collaboration nous aidera à réaliser nos projets corporatifs.

Veillez agréer, chers Collègues, la nouvelle assurance de notre bien cordial dévouement.

Gaston TESSIER, Auguste BESSÉ,  
20<sup>e</sup> Groupe 21<sup>e</sup> Groupe

## Modifications prochaines aux décrets réglementant l'hygiène

L'on se souvient de la Commission mixte d'Hygiène réunie le 12 janvier au Ministère du Travail, sur l'initiative de notre Fédération. De ce fait, un projet de modification aux décrets existants est en voie d'élaboration. L'avis de chaque syndicat sera vraisemblablement demandé dans un temps prochain. Les trois points envisagés sont : le nettoyage, le travail en sous-sols, la suppression de la vente aux étalages à partir de 0°.

Pour éviter les réponses discordantes, nous indiquons ci-après la position prise par le Bureau Fédéral, dans sa séance du 7 courant.

Article 1 : avis favorable.

Article 2 : Nous désirerions voir compléter les dispositions prévues par l'obligation de ne pouvoir désormais procéder sans autorisation à l'ouverture de locaux de travail situés dans les sous-sols. L'autorisation ne devrait d'ailleurs être accordée qu'en cas de nécessité absolue et sous réserve d'une constatation préalable de la conformité des locaux aux prescriptions d'hygiène en vigueur.

Article 3 : La Commission mixte, réunie au Ministère du Travail le 12 janvier dernier, et à laquelle participaient les représentants de notre Fédération, avait pris acte de la difficulté que peuvent rencontrer les petits commerçants à remiser leurs étalages et à encombrer ainsi, au point de ne plus pouvoir y circuler, des magasins trop exigus. Le présent article tient compte de cette situation. Mais, tel qu'il est rédigé, il pourrait autoriser les grands magasins qui, à Paris, à l'exception d'un seul, suppriment d'ores et déjà tout étalage à partir de 0°, revenir sur ce qu'ils appliquent actuellement.

En conséquence, nous proposons l'interdiction absolue de vente à l'extérieur à partir de 0°, les marchandises à l'étalage pouvant être recouvertes, (ainsi que cela se passe au reste en maints endroits à l'heure du déjeuner), et surveillées de l'intérieur.

## Pour les voyageurs et représentants

Le Bureau Fédéral, saisi d'une demande du Syndicat Normand des Représentants, a décidé, conformément d'ailleurs aux résolutions du Conseil Fédéral de

1926, de réaliser, avec le concours du Secrétariat, une liaison particulière entre les syndicats ou groupes spéciaux de voyageurs, rattachés à la Fédération. Il compte sur les organisations de province pour que des suggestions soient émises qui lui permettent d'organiser cette liaison au mieux des intérêts de tous.

## Les Huit heures dans le commerce du détail

Nous venons d'intervenir auprès du Ministère du Travail pour hâter l'extension à toutes les localités des dispositions du décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi de huit heures dans le commerce de détail. Nous ne craignons pas de revenir à la charge si besoin en est.

## Union Régionale des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest  
Siège : 6, rue de Bel-Air

## Réunion du Conseil du 26 Juin

Ainsi que l'avait annoncé le dernier « Messenger Syndical », la réunion trimestrielle du Conseil de l'U. R. s'est tenue au siège social, à Nantes, le dimanche 26 juin. Les villes de Nantes, Saint-Nazaire, Méan, Trignac, Saint-Malo-de-Guersac, La Chapelle-des-Marais, Indret, La Roche-sur-Yon. S'étaient fait excuser : Cholet, Saint-Hilaire, Saint-Florent, Poitiers, Châtelleraut.

Après l'appel des organisations, un compte rendu succinct du Congrès Confédéral de 1927, les trois questions les plus importantes à l'ordre du jour : les Caisses de chômage ; les Jeunesses syndicalistes ; le Secrétariat général de l'U. R. de l'O. et la possibilité d'avoir un Propagandiste ouvrier, furent discutées et renvoyées les deux premières à l'étude des Syndicats de l'U. R. et la troisième au bureau confédéral.

## Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air

## Fête de saint Michel en 1927

Le Syndicat des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Banque célébrera sa fête patronale de Saint-Michel le dimanche 2 octobre, en l'Eglise N.-D.-de-Bon-Port.

Le prochain « Messenger » en donnera le programme complet.

Les membres des différents syndicats de l'Union Nantaise y sont invités, car cette première réunion de chaque année marque la reprise des travaux syndicaux de toutes sortes.

L'Assemblée générale d'automne des Membres du Syndicat des Employés suivra.

Nous y reviendrons dans le prochain numéro du « Messenger ».

## Famille Syndicale

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, survenu le 3 juillet dernier, après une opération et quelques jours de maladie seulement de notre camarade Julien Monteil.

Entré très jeune au Syndicat de Paris, et employé à la Société Pontgibaud, il avait su se faire remarquer par son intelligence, son travail, aussi fut-il nommé Directeur du Dépôt de Nantes qu'il a dirigé jusqu'à sa mort.

Il était foncièrement pieux. Tout en restant fidèle au Syndicat de Paris, dont il parlait souvent, il s'était fait inscrire à celui de Nantes.

Nous adressons à Mme Monteil, ainsi qu'à ses enfants, pour lesquels sa grande préoccupation était leur situation future, l'expression de nos plus sincères et religieuses condoléances.

Une messe basse sera dite pour le repos de son âme, le prochain Messenger en fera connaître le jour et l'heure.

## Fédération Française des Syndicats professionnels de la Métallurgie et des parties similaires (C. F. T. C.)

### Organisation des régions

Le Congrès fédéral de 1927 a décidé la création de postes de délégués fédéraux et de délégués adjoints, chargés de la propagande parmi les métallurgistes dans le cadre des Unions régionales de la C.F.T.C.

Voici pour la V<sup>e</sup> Région (Nantes), siège de l'Union Régionale de l'Ouest, 6, rue de Bel-Air, comprenant les départements de : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée, les noms des délégués et délégués-adjoints :

Villeneuve, président du Conseil inter-syndical, 25, place Marceau, à Saint-Nazaire, délégué.

G. Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O., 6, rue Bel-Air, à Nantes, délégué-adjoint.

## Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

### Allocation de vie chère

Les Chantiers Navals, après accord entre les Employeurs et Ouvriers ont porté l'allocation de vie chère, à dater du 1<sup>er</sup> juin, à 216 fr. 10, alors qu'elle n'était avant que de 202 fr. 35.

### Famille Syndicale

#### MARIAGE

Le 25 juillet, en l'Eglise Saint-Nicolas de Nantes, a été célébré le mariage de Gabriel Barbier, le dévoué trésorier du Syndicat, avec Mlle Germaine Chupin, du Syndicat de l'Aiguille (Section de l'Habillement).

Nous sommes heureux, en cette circonstance, d'offrir aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

#### NOS MILITAIRES

Nous avons reçu de bonnes nouvelles de notre camarade Gombaud, de Carquefou, qui fait actuellement son service au 22<sup>e</sup> B.O.A. au Camp de Saint.

Nous lui adressons un souvenir fraternel.

## Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

### Corporation Sainte-Anne

6, rue de Bel-Air

DISTRIBUTION DES PRIX  
aux Elèves de l'Ecole professionnelle  
de dessin

#### COURS DE 1926-27

Le 18 juin avait lieu dans la Salle de réunion des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, la distribution des prix aux Elèves méritants de l'Ecole de dessin.

Une exposition vraiment remarquable, des principaux dessins exécutés pendant le cours de l'année 1926-27, avait été faite, aussi tous ceux qui ont assisté à la distribution des récompenses étaient-ils en admiration, devant certains surtout, parfaitement exécutés. Comment ne pas regretter qu'une telle exposition, qui prouve le travail des élèves et surtout

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 50/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltré (face au Marché)

Maison de Confiance LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Penseignement donné par le professeur, M. Bonnet, ne soit pas plus visitée.

A 15 heures, M. Leglas-Maurice, président de la Commission des cours, prend place au bureau. Il est entouré de MM. Barthe, président des cours patronaux des Constructions mécaniques et navales ; Pételean, sous-directeur des cours de l'Union compagnonnique ; Meignen, professeur à la même école ; Léon Boursier, ancien professeur de notre Ecole de dessin depuis 1882, date de sa fondation, poste qu'il a conservé jusqu'en 1917 ; Bonnet, le dévoué professeur actuel dont les palmes académiques viennent de le récompenser de son travail, et un délégué de la Presse nantaise.

Nous remarquons également dans la salle, avec les élèves et leurs parents, MM. Leglas fils, Thomaré, président du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement, qui relève de maladie, et qui a tenu à assister à la distribution des prix, prouvant ainsi tout l'intérêt qu'il porte à l'Ecole ; Dupras, secrétaire, et Joubert, trésorier de la Commission de l'Ecole et un certain nombre des Membres du Syndicat des Ouvriers, libres par suite de la semaine anglaise.

M. Leglas-Maurice, présidant la séance, prend la parole pour saluer la présence de MM. Barthe, Pételean, priant ce dernier de transmettre à M. Bossard père l'expression de son admiration pour son dévouement aux œuvres d'enseignement professionnel ; présente les excuses de MM. Merlant et Bellamy, députés, félicite M. Bonnet de la distinction qui lui a été conférée et le remercie du zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche, puis donne la parole à M. Barthe.

M. Barthe remercie tout d'abord M. Leglas-Maurice, lui dit tout son plaisir d'assister à cette distribution de prix de l'Ecole professionnelle de dessin, mais ne se croit pas qualifié pour adresser la parole à des menuisiers-ébénistes, lui qui s'occupe des cours de constructions métalliques, mais, ajoute-t-il, quel que soit le métier qu'on exerce, son expérience des hommes et des choses l'autorise à conseiller aux jeunes gens l'économie : économie de temps dans l'exécution d'un travail commandé, économie de matières pour la confection de ce travail. M. Leglas s'associant aux paroles de M. Barthe, dit aux jeunes ouvriers qu'ils doivent travailler avec espoir et avec goût : espoir de s'élever au-dessus de la situation qu'ils occupent, goût du travail qu'ils accomplissent et de faire toujours mieux, l'ouvrier doit aimer son travail et son outil, surtout dans les métiers d'art, tels que la menuiserie et l'ébénisterie, non pas seulement avec l'idée de gagner de gros salaires, mais aussi de conserver à notre pays la suprématie qu'il s'est assurée au point de vue du goût et de l'art, et pour cela il conseille aux apprentis de revenir, même leur apprentissage terminé, suivre les cours organisés pour eux, et, par tous les moyens chercher à se perfectionner dans le métier qu'ils ont choisi.

A la suite de ces deux discours fort applaudis, M. Bonnet proclame les récompenses dont la liste paraîtra dans le prochain Messenger.

# ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer  
317 Emplois offerts du 1<sup>er</sup> Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Elèves placés



COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITE

## COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES  
Téléph. 0.14-7.49

## SERVICES des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult  
Nantes au Pellerin  
Nantes à Saint-Nazaire  
Saint-Nazaire à Mindin  
Pornic à Noirmoutier  
Nantes à Belle-Ile  
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

## LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

## Section des Dames

Syndicat  
des Dames employées  
du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac

Téléphone 34.09

### En glanant

« J'ai compassion de cette foule. » Ce sont les paroles qui inspirèrent à Léon XIII la fameuse Encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers. Comme l'Eglise fait lire ce passage de l'Evangile le sixième dimanche après la Pentecôte, elle nous invite à le méditer, ainsi qu'il a inspiré.

L'Encyclique de Léon XIII parut le 16 mai 1891. Ce magnifique traité de la question sociale fut un gros événement et a fait époque. Les journaux, même ceux de la libre pensée et de la guerre à Dieu, s'occupèrent de cette parole si belle qui jetait de si lumineuses clartés sur la question sociale, dont tous les peuples cherchent péniblement la solution. Les gouvernants de l'époque, si peu accoutumés qu'ils fussent à s'inspirer des encycliques, l'étudièrent, l'admirent, lui empruntèrent même quelques-uns de ses enseignements de détail, sans avoir toutefois le courage de prendre toute sa doctrine comme le phare sauveur à travers les ténèbres et les agitations de l'océan révolutionnaire.

Certains s'obstinent à ne voir dans la question sociale qu'une question purement économique ; ils se trompent en la restreignant ainsi : elle est tout d'abord morale et religieuse.

D'autres poursuivent l'égalisation des conditions humaines, peut-être même, de la part de certains utopistes, avec sincérité et conviction. Rêve irréalisable et contre nature, car la société humaine, telle que Dieu l'a instituée, est composée d'éléments inégaux, et on ne change pas l'ordre de la divine Providence.

D'autres s'insurgent contre la propriété privée qu'ils voudraient transformer en propriété collective. Prétention néfaste et subversive du droit naturel, en opposition flagrante avec la justice ; elle dénature les fonctions de l'état, trouble la tranquillité publique et, finalement elle est même préjudiciable à ceux qu'elle veut secourir.

Les rapports des hommes entre eux sont réglés par deux vertus : la justice et la charité, voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. Chacune de ces vertus a son objet propre ; on ne doit donc pas les confondre, pas plus en théorie qu'en pratique, et il importe de laisser à chacun son rôle et ses attributions, sans toutefois en négliger aucune.

Ces grandes vérités, puisées dans la nature des choses et dans les enseignements de la foi, éclairent la parole pontificale et lui donnent un relief et une majesté incomparables.

Tout devient aisé à résoudre quand la religion est le fondement des lois sociales, tandis que les moyens suggérés par la prudence du siècle en dehors de la loi de Dieu, si efficaces qu'on les croie, resteront à peu près inopérants. Le premier de tous les remèdes est le retour aux mœurs chrétiennes.

Voilà ce que l'encyclique proclame avec une force et des arguments irrésistibles.

Quand Notre-Seigneur disait : J'ai compassion de cette foule qui ne me quitte pas depuis trois jours et n'a rien à manger, il ne manifestait pas une simple compassion platonique, mais aussitôt il multipliait les pains pour la nourrir. Avec sept pains, il rassasia quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. La toute puissance était dans ses mains, il multiplia les pains comme il multiplie les moissons avec un petit nombre de grains qu'on sème dans la terre.

L'encyclique papale est inspirée par le même sentiment de compassion. N'est-ce

## CRÉDIT NANTAIS

ANC<sup>te</sup> M<sup>re</sup> JULES ROUSSELOT & C<sup>ie</sup>  
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs  
Rue Lafayette, 18 - NANTES  
TÉLÉPHONE : 2.45 - 8.07 - 18.58 - 21.80 - 30.46  
Succursales : Brest, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
AGENCES : AURAY, CARHAIX, CHATEAULIN, CLISSON, CONCARNEAU, DOUARNENEZ, LOCMINE, PONT-L'ABBÉ, PLOERMEL, QUESTEMBERT, QUIMPERLÉ, ST-POL-DE-LÉON  
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES  
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit-Nantais fait toutes les opérations de Banque et de Bourse

pas comme une application et une continuation du miracle de Jésus-Christ ? En rompant les pains, il répandit l'abondance ; en payant le travail comme il convient, l'employeur répand à son tour l'abondance autour de lui. C'est une sorte d'écho au *Misereor super turbam*.

### Promenade instructive

(Suite)

Les Jacobins ou Dominicains étaient des moines auxquels leur nom avait été donné du fait que leur couvent était situé rue Saint-Jacques. Ils vinrent s'installer à Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle et construisirent vers 1628 un grand couvent qui coupait la rue de Strasbourg et dont le chevet de la chapelle empiétait même sur les douves du château. Il y a peu de temps, on pouvait encore voir quelques restes de la chapelle, dont un pilier soutient encore une maison voisine. Pour recevoir leurs hôtes, les Jacobins possédaient dans leurs jardins un petit manoir actuellement encastré dans l'impasse Dubois.

Avant la Révolution, il n'y avait pas de Chambre des Députés. Les Etats Provinciaux se réunissaient dans diverses villes. C'est ainsi qu'au XV<sup>e</sup> siècle ils se réunirent dans la chapelle des Jacobins pour y discuter de la création des Cours Saint-Pierre et Saint-André, qui étaient alors les fossés des fortifications. Les architectes, reconnaissants de ce que le roi leur abandonnait ces fossés, lui érigèrent une statue.

Rue de la Juiverie, ainsi appelée à cause des Israélites qui l'habitaient, se trouve une maison rebâtie en 1850, et qui datait du XVI<sup>e</sup> siècle. Deux bas-reliefs y furent apposés, dont chacun constitue un véritable rébus. Le premier représente une tête de femme échevelée, avec, au-dessus, ces lettres H-O et au-dessous « Querenda ». La signification la plus admise est celle-ci : « Il faut la chercher là-haut ». Mais quoi ?... sans doute la félicité, le bonheur, dont il faut saisir l'occasion et ne pas la laisser passer.

Le second bas-relief représente un homme dont l'attitude prouve le peu d'empressement et qui tient dans ses mains une tortue qui est, comme nul ne l'ignore, le symbole de la lenteur. Au-dessous, une phrase latine : « Expecto donec veniat ». « J'attends jusqu'à ce qu'il vienne ». S'il ne court pas après le bonheur, il le prend lorsque celui-ci se présente.

Continuant notre promenade, nous arrivons place des Carmélites. C'est là qu'est le couvent où les Carmélites s'établirent en 1618. Les arceaux du cloître sont bien conservés et dans quelques appartements les cellules sont intactes. On peut encore lire cette inscription : « Ma Maison est la maison de raison. » La chapelle, qui fut pendant cinquante ans un temple protestant, sera prochainement rendue au culte.

Après le couvent, nous nous rendons directement au château, après avoir passé devant l'Hôtel Rosily, construit sous Louis XVI et qui servit de demeure au Général-Canclaux.

On peut dire que le château appartient aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; les comtes de Bretagne vinrent l'habiter au XIII<sup>e</sup> siècle. Son aspect est militaire avec ses nombreuses tours et ses quelques fenêtres extérieures.

Lorsqu'on est face à l'entrée, on a à sa gauche la tour du pied de Biche, ainsi appelée par suite de la forme de sa base ; auprès se trouvait la tour des Espagnols qui fut détruite par une explosion. De l'autre côté, la Tour de la Boulangerie, où les prisonniers furent enfermés en 1792. En faisant le tour des douves, M. le Docteur Halgand nous fait remarquer la bastion de Mercœur qui fut construit par

## H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES

HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

le duc de Mercœur, celui-ci jugeant la défense du château insuffisante. La tour du fer à cheval se trouve derrière ce bastion.

Nous pénétrons dans la cour où l'on nous fait admirer les magnifiques bâtiments qui se trouvent à gauche, ainsi que le puits dont l'ensemble représente la couronne des ducs. Il est malheureux qu'il existe au fond de cette cour d'honneur ce laid bâtiment construit en 1784 et qui dépare vraiment l'ensemble.

Avec le gardien, nous visitons la salle des gardes aux immenses cheminées, les prisons où l'on frissonne en pensant aux malheureux qui y furent enfermés. De nombreux dessins, faits au couteau, sur les murs, rappellent les prisonniers de 1792 qui y furent entassés nombreux en attendant d'être menés à la mort.

Notre promenade se terminait. M. Mathorel remercia pour nous M. le Docteur Halgand, qui voulut bien nous donner la promesse d'une autre promenade pour l'année prochaine.

Une Jeune.

### Cours syndicaux

Jeudi 7 juillet a eu lieu la distribution des prix aux élèves de nos cours.

Ces cours recommenceront le lundi 10 octobre. Nous ne saurions trop engager nos jeunes à les suivre afin d'augmenter leur valeur professionnelle : on ne se perfectionne jamais assez...

Qu'il nous soit permis de remercier ici nos tout dévoués professeurs. Après leur journée de travail, elles n'hésitent pas à consacrer aux plus jeunes, les heures de repos laborieusement gagnées pour faire profiter nos Syndiquées de leur science et de leur dévouement.

Les brillants succès obtenus aux examens officiels sont la juste récompense du travail des professeurs et des élèves.

Voici les noms des principales lauréates :

Français : Mlles Chevrier et Rival. — Professeur : Mlle Leriche.

Sténo-Dactylographie : première année, Mme Tual, Mlles Chauveau, Pénard. — Professeur : Mlle Cruaud.

Comptabilité : première année, Mlles Thébaud, Nicot, Salmas. — Professeur : Mlle Leriche.

Elèves Hors-Concours : Comptabilité : Mlles B. et E. Fonteneau, M. Meunier. — Professeur : Mlle Huon.

Diplômes libres :

Sténo-dactylo : Mlle Pointhière, mention très bien ; Mlles Marion, Le Mené, mention bien ; Mlles Guengant, Monnier, Talneau.

Comptabilité : Mlle Laitoux, mention très bien ; Mlles Marion et Locteau, mention bien ; Mlles Le Mené, Pointhière, Jelhanno.

Diplômes officiels :

Ont obtenu les certificats officiels aux concours de l'Enseignement technique des 11 et 18 juin :

Sténo-dactylo : Mlle Marie-Louise Marion, 14<sup>e</sup> sur 43.

Comptabilité : Mlles Laitoux, 12<sup>e</sup> sur 74 ; Marion, 28<sup>e</sup> ; Mlles Le Mené, Fonteneau, Locteau.

### Commission des Fêtes

Le 12 juin, a eu lieu notre Promenade Syndicale à Champtoceaux. Quelle gaieté, quelle joie de se retrouver cette année toutes ensemble sur les jolis coteaux qui dominent la vallée de la Loire. Quel joli point de vue !

Après le déjeuner bien servi dans le jardin des sœurs, l'après-midi fut toute de calme et de repos, dans un coin ravissant au bord de l'eau, où une partie concert fut organisée par les meilleures artistes du Syndicat. Chants et poésies se succédèrent pendant plus de deux heures.

Nos compliments et nos remerciements à celles qui ont si bien su distraire tout le groupe.

Puis ce fut l'heure du retour. Chacune est rentrée chez elle enchantée de cette si bonne journée et en redisant : A l'année prochaine.

### Famille Syndicale

MARIAGES

Le 9 juillet, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de Mlle Renée Blanchard avec M. Ernest Vermeersch.

Le 12 juillet, à la Cathédrale, celui de Mlle Marie-Thérèse Guégan avec M. Emile Chandesais.

Le 5 septembre, en l'église Saint-Clair, aura lieu le mariage de Mlle Jeanne Bretsché avec M. Emmanuel Giron.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous recommandons à vos prières.

Mlle Marie Marchandau, syndiquée, sœur de Mlle Eugénie Marchandau.

Mlle Jeanne Périgois, de la section St-Pierre, sœur d'une de nos dévouées bibliothécaires.

Mlle Maxime Dupont, qui fit partie du Bureau Syndical dans les débuts du Syndicat.

M. Clédat, oncle de Mlles Marie et Marcelle Barbé, membre de l'Amicale Saint-Pierre, tout dévoué à nos fêtes.

NAISSANCE

M. et Mme Niol, née Gauduel, ont l'honneur de nous faire part de la naissance de leur fils Yvon-François-Emmanuel, né le 24 juin.

## LA CHAPELLE-DES-MARAIS

Syndicat de la Métallurgie

Famille Syndicale

NECROLOGIE

Le samedi 28 mai ont eu lieu les obsèques de Mlle Jeanne-Louise Legoff, fille aînée du sympathique président de la section du Syndicat chrétien de la Métallurgie. Dans la nombreuse assistance qui avait tenu à entourer la famille Legoff, nous avons remarqué M. Villeneuve, Président du Conseil intersyndical des Syndicats chrétiens (employés et ouvriers), représentant les syndicats de la région nazairienne.

Par une délicate attention, au devant du cercueil, une fillette portait une magnifique gerbe de roses blanches et de lys, avec l'inscription « Les Syndicats chrétiens ouvriers et employés de la région nazairienne ».

Que notre camarade Legoff veuille bien trouver dans les admirables sentiments d'espérance et de résignation qui animèrent sa chère enfant, et dans nos chrétiennes condoléances, un adoucissement à sa douleur.

## POITIERS

Nécrologie

Nous lisons dans la *Vie Sociale*, organe des syndicats poitevins et châtelleraudais, l'annonce de la mort du camarade Morin, trésorier du Syndicat des Employés de Poitiers, conseiller prud'hommes, représentant des syndicats dans plusieurs commissions.

Il était avec notre regretté camarade Deveaud, l'âme du syndicat qu'il aimait tout particulièrement et pour lequel il se dévouait sans compter.

Dans plusieurs Congrès auxquels il avait pris part il avait su se faire apprécier.

Frappé douloureusement dans ses affections par la mort de sa fille aînée, sa santé était ébranlée et c'est dans le Midi, où il est décédé, qu'il était allé chercher un rétablissement.

Ses obsèques ont eu lieu à Poitiers au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

## Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPI

Manufacture au Mont-Goguet